

**FINANCES**

**Affectation des résultats 2010**

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le compte administratif 2010 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile a été approuvé lors de la séance du conseil municipal du 28 avril dernier. Ce dernier a fait ressortir un excédent de fonctionnement de 153 744,53 euros.

La réglementation de la nomenclature comptable M22, spécifique aux activités médico-sociales, impose de délibérer sur l'affectation des résultats.

Il est proposé d'affecter cet excédent en report sur l'exercice 2011 pour le financement de la section de fonctionnement. La reprise de ce résultat sera intégrée lors de la prochaine décision modificative.

## **FINANCES**

### **Affectation des résultats 2010**

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le compte administratif 2010 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile,

vu le budget primitif 2011 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile,

vu la nomenclature comptable M 22,

### **DELIBERE**

(à l'unanimité)

**ARTICLE 1** : DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2010 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile d'un montant de 153 744,53 euros au financement des dépenses de fonctionnement.

**ARTICLE 2** : DIT que ce solde sera constaté au compte 111 «Excédent affecté à des mesures d'exploitation» du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile 2011.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 SEPTEMBRE 2011

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 SEPTEMBRE 2011